

**Décision n° 2024-12 du 08/04/2024 portant labellisation du  
réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic thoraciques  
« RECAP »**

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-8 ;  
**Vu** la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;  
**Vu** la stratégie décennale de lutte contre le cancer publiée par décret N°2021-119 du 4 février 2021 portant définition de la stratégie décennale de lutte contre le cancer prévue à l'article L. 1415-2 1° A du code de la santé publique ;  
**Vu** l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des Réseaux d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic » diffusé par l'Institut national du cancer en juin 2023 ;  
**Vu** le dossier de candidature déposé auprès de l'Institut national du cancer par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), Établissement public de santé dont le siège est situé au 184 Rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, porteur de la candidature du réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic thoraciques intitulé « Réseau d'Expertise Nationale en Cancérologie Pulmonaire » (RECAP) ;  
**Vu** l'avis du comité d'évaluation en date du 11 octobre 2023 ;

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER  
DECIDE**

**Article 1 :**

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions définies dans l'appel à candidatures visé, le réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers thoraciques de mauvais pronostic intitulé « Réseau d'Expertise Nationale en Cancérologie Pulmonaire » (RECAP), rattaché à l'AP-HP (centre pilote), est labellisé par l'Institut national du cancer.

**Article 2 :**

La labellisation est accordée pour une durée de trois ans courant à compter de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer

Fait, le 08/04/2024, en 2 exemplaires

Le Président  
Norbert IFRAH

**Signée**